

Soutien aux investissements en Matériels Agro-Environnementaux en CUMA

Appel à projet de l'été 2017

Annexe 2 du cahier des charges de la Région Bretagne

Critères de sélection Matériels Agro-Environnementaux en CUMA

V-2017-07-13

Identification du demandeur

Dénomination de la société :

N° SIRET :

Code postal et commune :

Priorité	Orientations	Critères	Nombre de points	Justification	Pièces à fournir	Document fourni ou N° de devis (ne rien renseigner quand la case est grisée)	Reporter dans cette colonne le nombre de points sollicités	Vérification Service instructeur
Critères de base								
	Économique	CUMA située dans une zone soumise à des contraintes naturelles et autres contraintes spécifiques telles que celles qui sont visées à l'article 32 du RUE N°1305/2013 = iles	20	Le siège de la CUMA est dans une zone soumise à des contraintes naturelles et autres contraintes spécifiques telles que celles qui sont visées à l'article 32 du RUE N°1305/2013 (iles)	Rien à fournir, contrôle par le GUSI			
	Environnement	Projet CUMA pour exploitations certifiées en Agriculture Biologique (AB) ou pour des ateliers certifiés en agriculture biologique AB	5 points par agriculteur en bio	5 points par adhérent en bio en lien avec le projet de la CUMA	Liste des adhérents en bio et en lien avec le projet de la CUMA (avec N° PACAGE)			
Critères interfilières								
	Économique	Projet CUMA pour production végétale sous signe de qualité ou en démarche de contractualisation (lien Organisation de Producteurs ou coopérative spécialisée en production végétale)	10	Attestation lien projet et cahier des charges SIQO hors AB	Attestation par l'organisme certificateur ou attestation contractualisation production sous SIQO hors AB			
	Environnement	Projet CUMA pour exploitations engagées en MAEC système	3 points par agriculteur	MAEC système SPE ruminant ou monogastrique	Fournir Liste des adhérents exploitants agricoles + N° PACAGE			
	Environnement	Projet CUMA pour exploitations Ferme Dephy ou « 30 000 Eco-Phyto »	3 points par agriculteur	Exploitation figurant sur une liste	Fournir Liste des adhérents exploitants agricoles + N° PACAGE			
	Environnement	Projet CUMA pour exploitations en Agroécologie : adhérent à un GIEE (et investissement en lien avec le projet du GIEE) ou à un AEP	3 points par agriculteur	Exploitation figurant sur une liste	Fournir Liste des adhérents exploitants agricoles + N° PACAGE			
	Environnement	Projet d'équipements de gestion des pollutions ponctuelles	15	Projets validés par le CRODIP	Attestation CRODIP de réalisation d'un diagnostic phytosanitaire avant-projet			
	Porteur de projet	Porteur de projet ayant bénéficié d'aide à la modernisation Dispositif "4.1.1a" en 2015	- 50	Délais vérifiés par la DDTM sur la base suivante la date de dépôt	Rien à fournir, contrôle par le GUSI			
	Porteur de projet	Porteur de projet ayant bénéficié d'aide à la modernisation Dispositif "4.1.1a" en 2016 ou au premier appel à projets 2017 (PCA EA ou Région)	- 100	Délais vérifiés par la DDTM sur la base suivante la date de dépôt	Rien à fournir, contrôle par le GUSI			
Critères filières								
Filières	P1	Économique	Premier investissement de ce type au sein de la CUMA	50		Préciser si concerné		
	P2	Environnement	Projet en lien avec les objectifs Bassin versant algues vertes BVAV	5	Siège de la CUMA sur une liste de communes identifiées	Préciser si concerné		
	P3	Contexte territorial	Projet en lien avec les objectifs Captage 3B1	5	Siège de la CUMA sur une liste de communes identifiées	Préciser si concerné		
			Projet en lien avec les objectifs Captage prioritaire			Préciser si concerné		
			Projet en lien avec les objectifs Captage Grenelle			Préciser si concerné		
	P3	Environnement	Matériel labellisé éco-épandage	15	Matériel figurant sur une liste	Rien à fournir, contrôle par le GUSI		
	P4	Objectifs agri-environnementaux du matériel	Gestion de la biodiversité	10	Matériel répondant à un référentiel précisant chaque objectif. Si un dossier présente plusieurs matériels, les notes de chaque matériel seront comptabilisées et cumulées	Rien à fournir, contrôle par le GUSI		
			Substitution des intrants phytosanitaires par le désherbage mécanique	9				
			Gestion des intrants de fertilisation	8				
			Gestion de l'herbe et valorisation des systèmes herbagers	8				
Désileuse automotrice			5					
Agriculture de précision et de conservation des sols			6					
Matériels de productions maraichère et arboricole	7							
						TOTAL GÉNÉRAL points sollicités		

Attention : seront seulement attribués les points de sélection pour lesquels le justificatif requis est fourni ou l'information est directement vérifiable par le service instructeur

Au regard de ces critères et de la pondération associée, les projets seront classés par ordre décroissant du nombre de points obtenus.

Dans tous les cas, le nombre minimum de points requis par dossier pour être sélectionné est de 5 points. Un dossier qui n'obtient pas le nombre minimum de point requis est « inéligible ».

Les autres dossiers/projets seront sélectionnés et retenus pour un soutien dans l'ordre de classement en fonction des disponibilités budgétaires (crédits Région Bretagne et autres Collectivités)

Fait à	le	+ TAMPON (si existant)
<p>NOM, PRENOM, signature du demandeur et qualité : (Président ou représentant légal de la CUMA)</p>		